



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD
PREFECTURE DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS

BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

Information préfecture * * * Information préfecture * * * Information préfecture

Lille, le 27 juillet 2007

Communiqué de presse

Les services de l'état mobilisés dans la lutte contre le dopage

Suite aux récents cas de dopage révélés dans le cyclisme, l'athlétisme et le triathlon, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative du Nord - Pas de Calais souhaite apporter sa part d'expérience et d'analyse face à une situation qui porte atteinte à la crédibilité du sport de compétition et à son rôle dans la transmission de valeurs éducatives et sociales.

L'Etat coordonne la lutte contre l'usage détourné des médicaments et des processus médicaux. Quand cette utilisation sur des sportifs est l'objet d'un négoce et met en jeu la santé des compétiteurs elle est durement sanctionnée par la loi. Les tricheurs sont punis par leur fédération sportive, mais l'Etat traduit en justice les trafiquants et pourvoyeurs.

La politique nationale de lutte contre le dopage repose tout d'abord sur le concours des fonctionnaires de tous les services régionaux de l'Etat aux procédures diligentées par les agences indépendantes chargées des contrôles. (300 pour la saison 2006/2007 dont 50% d'inopiné). En région, un groupe de travail permanent animé par « Jeunesse et Sports » coordonne les moyens de la Santé, de la Répression des fraudes, de la Police, de la Gendarmerie, des Douanes et de la Justice. Il permet un échange d'informations sur les différentes formes de trafic, sur le positionnement des tricheurs, sur les pratiques illégitimes de certains professionnels de santé. Des pourvoyeurs ont été traduits en justice et même un organisateur de manifestation sportive vient d'être condamné pour avoir fait obstacle à un contrôle inopiné.

Mais, comme son directeur rappelle souvent aux dirigeants et cadres techniques sportifs ainsi qu'aux parents, le service régional de la Jeunesse et des Sports mise autant sur la prévention que sur la sanction pour enrayer un phénomène croissant : 3 cas avérés en 2002, 14 en 2006.

La première prévention consiste à combattre l'attirance, puis l'addiction aux produits et procédés qui améliorent artificiellement les performances. C'est ainsi qu'un plan régional de médecine du sport est mis en œuvre pour suivre, aux différents stades de leur éclosion les talents sportifs du Nord – Pas de Calais. Les pôles du haut niveau sont d'abord des lieux d'éducation et de suivi sanitaire pour les 350 jeunes de l'Elite sportive qui s'entraînent en région.

La prévention plus spécialisée comporte un dispositif d'écoute, d'accueil et de soins anonymes et gratuits dont la porte d'entrée est l'antenne médicale de prévention du dopage au 57 bd de Metz 59037 Lille – Tel : 03.20.44. 60.98 – financée en totalité par la DRDJSVA et relayée dans son action par le N° Vert « Ecoute Dopage » 0.800.15.2000. Grâce à ces deux structures, un professionnel de santé, un entraîneur ou un sportif peut être conseillé, orienté, soigné pour rompre avec des pratiques dopantes.

Enfin le grand public et singulièrement les enfants d'âge scolaire ont besoin d'être sensibilisés aux effets très néfastes des dépendances et l'exemple du dopage est à leur égard très illustratif de l'addiction précoce à toutes formes de stimulants ou de substituts à l'effort. La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports fournit au mouvement associatif les moyens humains et financiers nécessaires à des campagnes de sensibilisation que met en œuvre l'I.R.B.M.S. (Institut Régional de Biologie et de Médecine du Sport : www.irbms.com). Les infirmiers et infirmières de l'Education Nationale sont sur le terrain des acteurs très efficaces, d'une juste communication sur ces sujets que les enfants et les jeunes suivent avec attention dans les médias.

Contact presse :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Tél : 03 20 14 42 85

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50 – Fax : 03 20 30 56 82 – Portable : 06 80 37 95 74

Courriel : communication@nord.pref.gouv.fr

IRBMS (Institut Régional de Biologie et de Médecine du Sport)

Tél : 03.20.05.68.32

Courriel : contact@medecinedusport.fr